

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

VIAULT

MICHEL

**Membre d'EPCI/Agglomération du Choletais/Vice-Présidenttitulaire
d'une délégation**

Élu(e) ou nommé(e) le : 15/07/2020

Déclaration déposée le : 22/06/2022 19:10:15

Renseignements personnels :

Année de naissance : 28/10/1954

Adresse : [REDACTED]
[REDACTED]

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Employeur : EPCI La Roche Sur Yon Agglomération de 01/2016 à 06/2021 Directeur Général des Services	2016 : 102 938 € Net 2017 : 107 639 € Net 2018 : 107 314 € Net 2019 : 107 526 € Net 2020 : 113 926 € Net 2021 : 57 887 € Net

2° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

3° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

4° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération ou gratification perçue au cours de l'année précédente
Néant	

5° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin

Conjoint, partenaire lié par PACS ou concubin	Activité professionnelle
	Employeur : Mairie Essarts en Bocage

6° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts

Nom et objet social de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
Néant	

7° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération, indemnité ou gratification
Vive-Président EPCI titulaire d'une délégation de 07/2020 à 06/2022 Commentaire : Pour 2022 les indemnités vont de janvier à mai inclus	2020 : 2 177 € Net 2021 : 3 390 € Net 2022 : 690 € Net
conseiller municipal délégué Ville de Cholet de 07/2020 à 06/2022 Commentaire : Pour 2022 les indemnités vont de janvier à mai inclus	2020 : 1 796 € Net 2021 : 2 403 € Net 2022 : 690 € Net

Observations

Je soussigné MICHEL VIAULT certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.

Fait, le 22/06/2022 19:10:15

Signature : MICHEL VIAULT